

Charte de bonne conduite édictée par le Club d'échecs de Sion

En participant aux cours organisés par le Club d'Echecs de Sion, je m'engage :

- a) A venir aux cours organisés en connaissant les règles de base du jeu d'échecs
- b) Lors de l'inscription au cours, à transmettre à l'organisateur les coordonnées complètes de l'enfant qui se trouvent au bas de ce document
- c) A payer le montant de la cotisation, soit CHF. 50.00 comprenant les frais d'organisation du cours et la mise à disposition du matériel pédagogique reçu
- d) A prendre en compte les dates des cours et à venir à l'heure, soit de 19 heures à 20 heures les vendredis prévus
- e) A respecter les règles du jeu d'échecs telles qu'elles ont été définies par la Fédération Internationale des Echecs (FIDE), la Fédération Suisse des Echecs (FSE) et à les appliquer de bonne foi
- f) A respecter les consignes de l'organisateur du cours qui est le représentant officiel du club. Celui-ci a la charge de la bonne tenue des séances de cours et l'autorité nécessaire pour veiller à l'application de cette charte
- g) A respecter adversaires et partenaires (courtoisie, politesse, loyauté), tant dans la victoire que dans la défaite et à ne pas déranger les autres joueurs et personnes fréquentant le club
- h) A respecter le règlement intérieur affiché dans le club
- i) A respecter le matériel de jeu et les locaux mis à disposition par le club
- j) A respecter les consignes de sécurité, de propreté des locaux, de rangement du matériel et de la salle de jeu

Pendant toute la durée des cours, les enfants sont pris en charge par l'organisateur et confié à la responsabilité du club. Avant l'heure des cours et après l'heure des cours, les parents ont le devoir de prendre en charge leurs enfants.

Les parents sont admis en salle de cours en tant que spectateurs et respectent les consignes données par l'organisateur du cours.

La participation à tous les cours prévus est recommandée car l'enseignement est progressif et chaque cours est important car il assure une progression rapide du niveau de jeu. Si un enfant rate un ou plusieurs cours, il ne pourra plus suivre les cours et ne sera pas prioritaire pour se réinscrire plus tard.

A l'issue du cours, chaque joueur est libre de s'inscrire pour une nouvelle session de cours, à participer aux différents tournois organisés soit au sein du club, soit à l'extérieur du club, et libre de demander son inscription comme membre au Club d'Echecs de Sion.

Toute personne au comportement inadapté ou à la conduite considérée comme inacceptable (violence, menace, conduite inconvenante, tricherie, impolitesse...) et qui contrevient à cette Charte s'expose pendant le temps des cours à des sanctions et peut se voir suspendre, limiter ou interdire l'accès au club sur la base d'une décision d'autorité de l'organisateur des cours.

En cas de manquement à l'un ou plusieurs cours ou en cas d'exclusion temporaire ou définitive du cours, le montant de la cotisation versée n'est pas remboursé.

En tant que parent, je m'engage par ma signature à expliquer à mon enfant le contenu de cette Charte, à promouvoir l'esprit sportif qui est inscrit dans les statuts du Club d'Echecs de Sion et à l'inviter à s'y conformer.

Lieu et date

Signature :

Nom et prénom de l'enfant

Jour - Mois - Année de naissance

No de portable

Représentant légal

Adresse

No de téléphone, no de portable

E-mail

Adresse de contact

Club d'Echecs de Sion

M. Jean-Yves Riand

Tous-Vents 11

1950 Sion

079 409 09 40

Sion, le 26 septembre 2016